

**Destinataire : Revendeurs MALPE**

**A l'attention du service commercial**

**Le 12/06/2006**

**Objet : Retour cartes de garantie**

**Madame, Monsieur,**

J'ai le plaisir de vous informer que nous bénéficions depuis peu d'un accord technique RENAULT sur les produits suivants :

- SHX70 pour RENAULT MASTER référencé AP 201 F
- SHX83 pour RENAULT TRAFIC référencé AP 202 F

A ce sujet, et dans une optique qualité menant à une traçabilité totale, nous fournissons depuis plusieurs années dans tous nos kits de suspensions, une carte de garantie.

Celle-ci doit impérativement nous être retournée dans les plus brefs délais après livraison du véhicule au client. J'insiste sur le fait que l'exemplaire original nous soit retourné et que les éléments suivants y figurent :

- date de mise en circulation de notre matériel
- coordonnées complètes du client (téléphone indispensable !)
- cachet du revendeur
- informations relatives au véhicule

En effet, ces éléments nous dispense d'un travail de recherche long et fastidieux qui dégrade notre prestation lors d'un appel au service après vente.

En dernier lieu, je vous rappelle que les clients doit être renseigné au mieux sur l'utilisation et l'entretien de notre équipement (renseignements figurant dans le carnet d'utilisation également fourni avec chaque suspension).

Vous en souhaitant bonne réception

**Sincères salutations**

**Sylvain LANDRY**